



Nouvelles du projet #4



Établir les bases de la mise en œuvre

Dans les numéros précédents du bulletin du Projet de plan de mise en œuvre du cadre de réglementation des infirmières praticiennes (NPR-FIPP), nous vous informions que le Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmières (CCORPI) avait approuvé un nouveau modèle de réglementation des IP et que des plans de mise en œuvre étaient en cours d'élaboration. Le nouveau modèle comprend six éléments : la formation initiale, l'examen d'entrée en pratique, les normes d'exercice, l'inscription/le renouvellement, le maintien de la compétence, et la ré-intégration à la pratique

Des travaux sont en cours pour établir des bases adéquates pour les activités qui faciliteront la mise en œuvre. Cela comprend le comité directeur, composé de représentants de chaque administration, qui aide à la planification de la mise en œuvre. De plus, le comité consultatif des intervenants apporte des perspectives et des expériences uniques qui éclaireront les plans de projet, les discussions et les décisions.

Nous avons embauché un expert en communication pour nous aider à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication qui soutiendront la vision pour la réglementation des IP approuvée par le CCORPI :

- Améliorer la perception du public et de la profession quant à la cohérence de la réglementation des IP
- Permettre le niveau approprié de réglementation dans l'intérêt du public
- Faciliter la collaboration dans le partage des ressources, la constitution de données probantes et la normalisation entre les juridictions
- Réduire les obstacles inutiles et faire progresser la mobilité de la main-d'œuvre à travers le pays
- Améliorer la compréhension du public du rôle et de la pratique de l'IP - sécuritaire, bien informé et compétent

Nous avons également embauché un expert en compétences pour soutenir le processus de mise à jour des compétences de niveau débutant des IP.

Avec ces structures en place, nous prenons de l'ampleur. 2022 sera une année plus active et productive. Restez à l'écoute pour d'autres mises à jour sur ce travail dans les prochains numéros de ce bulletin.

DANS CETTE ÉDITION

ÉTABLIR LES BASES DE LA MISE EN ŒUVRE

À VENIR

À venir

Des négociations sont en cours pour un fournisseur national d'examens d'IP. Nous annoncerons le nom du fournisseur retenu dans un prochain numéro.

À mesure que les travaux se poursuivent, il est important de noter que le CCORPI est une collaboration d'organismes de réglementation des soins infirmiers et non une entité autonome. Par conséquent, nous reconnaissons et respectons l'autonomie réglementaire de chaque organisation membre.

Nous nous engageons à dialoguer avec les parties prenantes au cours du processus de planification de la mise en œuvre et nous prévoyons de fournir des communications plus fréquentes tout au long de cette année.

Vous remarquerez que cette édition des nouvelles du projet a un nouveau look. Attendez-vous à voir d'autres supports de communication actualisés, tels que des diapositives PowerPoint et des questions fréquemment posées.

Pour plus d'informations, visitez le site Web du projet à <http://ccrn.ca/npr-fipp.html>